
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 18 décembre 2025
16 h**

**Séance tenue le jeudi 18 décembre 2025, à 16 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, Mme Christine Black, M. Michel Boudreault, Mme Caroline Braun, Mme Julie Brisebois, M. Jonathan Cha, M. Alan DeSousa, M. Marc Doret, Mme Chantal Gagnon, M. Michel Gibson, M. Peter Malouf, M. Peter McQueen, Mme Andréanne Moreau, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Aref Salem, M. Jeff Shamie, représentant de la Ville de Westmount, en remplacement de M. Michael Stern, M. Martin St-Jean, Mme Anne St-Laurent, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Tanya Toledano et M. David Tordjman

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Heidi Ektvedt, M. Jeremy Levi et Mme Julie-Pascale Provost

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Alex Bottausci

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

Le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette assemblée ordinaire du conseil d'agglomération et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

Puis, M. Denis Pelletier déclare la séance ouverte, remercie la vice-présidente du conseil, Mme Julie Brisebois de l'avoir remplacé au dernier conseil. Il déclare qu'il prend aujourd'hui la parole avec une profonde humilité, mais aussi avec une grande fierté, en tant que nouveau président du conseil d'agglomération de Montréal. Il remercie chaleureusement la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada, pour sa confiance en lui offrant cette responsabilité. Il témoigne notamment d'une volonté ferme de bâtir une nouvelle ère pour Montréal, fondée sur la collaboration, l'écoute, l'authenticité et l'unité. M. Pelletier salue également les membres qui, comme lui, font leurs premiers pas dans ce rôle de représentants de l'agglomération de Montréal, et leur souhaite la bienvenue.

Le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, remercie les membres pour leur écoute, dépose le nouveau plan de salle et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada.

Madame Soraya Martinez Ferrada prend un moment pour faire une déclaration qu'elle juge essentielle, bien que non prévue à l'ordre du jour. La mairesse de Montréal rappelle que dimanche dernier, à Bundy Beach, en Australie, seize personnes ont été tuées et quarante blessées lors d'une attaque antisémite ciblée contre des personnes juives, survenue le premier jour de Hanukkah. Ce qui devait être une journée de célébration et d'amour s'est transformée en tragédie. Elle affirme que cette violence, bien que survenue à l'autre bout du monde, résonne douloureusement ici et brise le cœur de tous et toutes.

Elle condamne également les actes islamophobes et haineux, notamment la menace vécue par un chauffeur Uber à Ville-Marie, qu'elle juge totalement inacceptable et qui n'a pas sa place dans l'agglomération de Montréal. Elle conclut en appelant l'agglomération à prendre soin de toutes les communautés et en affirmant que la force de Montréal réside dans la solidarité, la vigilance et le respect de la dignité de chacun et de chacune.

Le président d'assemblée la remercie et débute les travaux du conseil.

1 - Période de questions du public

À 16 h 13, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

Bruce Walker

Réponse de :

Mme Gabrielle
Rousseau-Bélanger
M. Alan DeSousa

Est-ce que l'Administration compte accélérer le travail de la fonction publique dans la révision de la réglementation sur la qualité de l'air ? / Doit-on s'attendre, au cours du mandat de l'Administration, à une demande de financement fédéral additionnel concernant les centres de traitement des eaux usées de la Ville de Montréal ?

DÉPÔT DE DOCUMENTS

2

Question de :

Robert Edgar

Réponse de :

Mme Soraya
Martinez Ferrada /
Mme Andréanne Moreau

Aimerait savoir à qui il pourrait s'adresser concernant un projet de construction d'un monument en lien avec le solstice d'hiver / Reformule sa question

À 16 h 24 le président d'assemblée, fait la lecture de six questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1

Question de :

Caroline Malcolm

Réponse de :

M. Alan DeSousa

Thank you for stating that you have a collaborative view with the West Island as concerned Montreal tax payers.

Now is the time for the actual execution of that collaboration in concrete terms to address the mobility, safety and fair taxation of the West Island citizens in 2026. Please advise on the status of the car parking at the West Island REM stations, the fluoride in the Pointe Claire water treatment plant and the boulevard leading to the future Kirkland REM station.

I just paid my residential water consumption bill for 2025 and I note that the agglomeration portion has increased much more than my City portion. What improved service am I getting for the increased taxes most especially that the fluoride was removed with no consultation by the impacted citizens?

I hope for rigorous democratic financial management so that Montreal can be in a better financial position. We need to live within our means. I wish you all a safe and healthy holiday season. Merci!

2

Question de :

Nicole Corrado

Réponse de :

M. Michel Boudreault

I am really disappointed that the 212 bus will no longer stop at McDonald Campus and no longer go near the Corpus Christi church. I don't drive and the STM will be even less reliable. I will not be taking the new taxi route as it doesn't go anywhere I want. <https://www.change.org/p/save-the-212-stm-bus-for-saint-anne-de-bellevue>

3

Question de :

Philippe Paré

Réponse de :

M. Dimitrios (Jim) Beis

Good evening, with the REM opening in the west island soon enough. there is still major pedestrian access issues to access these stations. the highway 40 is an impenetrable wall for pedestrians. all the municipalities in the west implemented underpass tunnels for highway 20. with the train stations. Is the current majority leader of the agglomeration, "the city of MTL", willing to work with the municipalities in the west to build SAFE pedestrian crossings at the sources, fairview-pointe-claire, kirklund and anse à l'ormenew rem stations. Be it lobbying towards the MTMD or the federal infrastructure bank or helping with willings votes at the aglomeration council. it takes only trying to cross the highway ONCE to understand that these crossings are dangerous and that these crossings would benefit the entire agglomeration and even the CMM with for example the Grand parc de l'ouest. thanks for your answer and have a nice day.

4

Question de :

Béatrice Perier

Réponse de :Mme Julie-Pascale Provost
M. Aref Salem

Je vous contacte au nom de la fondation hoPi, une fondation basée à Lachine dédiée à soutenir les familles de notre communauté ainsi que les professionnels de la santé animale en permettant aux animaux d'accéder aux soins essentiels.

Étant donné l'engagement de l'arrondissement de Lachine envers le bien-être des citoyens et la vitalité de la communauté, nous souhaiterions explorer avec vous les possibilités de collaboration ou de soutien pour l'année 2026.

Votre appui — qu'il soit financier ou autre — contribuerait directement à renforcer le filet de solidarité autour des familles qui traversent une période difficile tout en favorisant le bien-être animal dans notre secteur.

Serait-il possible de planifier un court échange afin de discuter des avenues de soutien potentielles?

Je vous remercie sincèrement pour votre attention.

5

Question de :

Dida Berku

Réponse de :

M. Dimitrios (Jim) Beis

Suite aux attentats haineux et antisémites qui sont survenus récemment à Sydney en Australie. Et considérant que depuis les deux dernières années, la Ville de Montréal et les forces de l'ordre n'ont pas pu assurer la sécurité du public et l'appel à la violence, ce qui a mené à une hausse astronomique des crimes haineux, surtout contre la population et les institutions juives, la question est de savoir si la nouvelle administration va réaffirmer l'ordre public et la sécurité des communautés vulnérables ?

A cette fin, à l'automne 2025, la Ville de Côte Saint-Luc a déposé à la Commission de la Sécurité publique de Montréal, un mémoire détaillé avec 6 grandes recommandations.

Est-ce que vous vous engagez à étudier ce mémoire afin de donner suite aux recommandations ? Voir: <https://cotesaintluc.org/wp-content/uploads/2025/09/2025-09-24-Lettre-a-la-mairesse-Plante.pdf>.

Le mémoire a été déposé avec le greffe.

Merci pour votre attention et Joyeuses Fêtes Dida Berku

DÉPÔT DE DOCUMENTS

6

Question de :

Henri Audouin

Réponse de :

M. Alan DeSousa

Bonjour Madame,

L'hiver est déjà là et toutes les rues de Montréal ont reçu de nombreux centimètres de neige qui se sont transformés en glace.

Des équipes ont fait leur travail sur les rues principales: qu'en est-il des rues secondaires? Car à ce jour absolument rien n'a été fait sur la mienne, Dorion: Sherbrooke-> Rachel. La dangerosité de circuler là est réelle: en conséquence de quoi nous marchons sur la rue.

Trouvez vous cette situation normale?

Je ne demande pas qu'il y ait un passage à chaque centimètre qui tombe: mais déposer des abrasifs ne serait-ce qu'une fois, fait toute la différence sur le long terme.

Ne pas avoir le même traitement que d'autres citoyens du même arrondissement est pour moi incompréhensible et injuste.

Pouvez-vous me justifier ces disparités? Pour quelle(s) raison(s)?

Dans l'attente de votre réponse, cordialement.

leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 39, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant pas de questions de la part des membres, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, cède la parole à Mme Julie Brisebois pour une intervention.

Mme Julie Brisebois débute en rappelant notamment que le 14 décembre 2025, à l'occasion du premier jour de l'Hanukkah, fête des lumières, plus d'une quinzaine de personnes ont été tuées et une quarantaine de personnes ont été blessées et souhaite joindre sa voix à celle de la déclaration de la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada. Elle poursuit en condamnant cet acte de terrorisme et exprime toute sa solidarité envers les victimes, leurs proches et les communautés touchées. Elle insiste, entre autres, sur l'importance de protéger toutes les personnes, particulièrement celles qui se sentent visées ou vulnérables, comme les personnes issues de la communauté juive dont cet acte a causé chez eux des sentiments légitimes d'inquiétude, d'anxiété et de peur. Elle rappelle que les valeurs de paix, de respect et de vivre-ensemble doivent demeurer plus fortes. En terminant, Mme Brisebois, en son nom et aux noms des collègues des villes liées, réaffirme son engagement à soutenir les initiatives qui favorisent des milieux inclusifs, sécuritaires et solidaires.

Le président d'assemblée la remercie pour son intervention.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 43, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG25 0685

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG25 0686

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 novembre 2025, à 16 h

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 novembre 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 décembre 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 44, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} au 30 novembre 2025.

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 novembre 2025.

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2025.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 44, le président d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 44, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 45, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 45,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0687

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des deux contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1941;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des deux contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703);
- 2 - de procéder à l'évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1254473002

CG25 0688

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1940;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059).

Adopté à l'unanimité.

20.02 1259660002

CG25 0689

Résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1938;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville, conformément à la clause 13 du contrat concerné.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1255481005

CG25 0690

Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1936;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, EBI Envirotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 852 509,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21130;
- 2- d'autoriser une dépense de 285 250,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1255472002

CG25 0691

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Harnois Énergies inc., Corporation Parkland et Mazout G. Belanger inc., pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal (lots 1, 2, 3 et 4), d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation et une option de transition de trois mois - Montant estimé des ententes-cadres : 24 885 786,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21186 (4 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1944;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois incluant deux options de prolongation et une option de transition de trois mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac (essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, mazout et diesel coloré standard pour les pompes de mesures d'urgence), pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21186 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Harnois Énergies inc.	1	19 863 885,83 \$
Mazout G. Belanger inc.	2	3 172 620,15 \$
Corporation Parkland	3	640 663,01 \$
Mazout G. Belanger inc.	4	1 208 617,20 \$

- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Harnois Énergies inc., Mazout G. Belanger inc., Corporation Parkland et Mazout G. Belanger inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services centraux et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259106004

À 16 h 47,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0692

Conclure une entente-cadre avec Data Communications Management Corp., pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 014 031,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21172 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1945;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Data Communications Management corp., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des constats d'infraction sur papier thermique, pour une somme maximale de 921 846,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21172;
- 2 - d'autoriser une dépense de 92 184,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Data Communications Management corp.;
- 4 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1259109002

CG25 0693

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 21 557 812,46 \$, taxes, contingences, et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1946;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 pour un montant maximal de 17 964 843,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 796 484,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'autoriser une dépense de 1 796 484,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1255593009

CG25 0694

Accorder un contrat à Cossette Média inc., pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21200 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1935;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Cossette Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 916 345,81 \$, taxes incluses, (dont 1 724 625 \$, taxes incluses, dédiés à l'achat d'espaces publicitaires), conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21200;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cossette Média inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1259824004

CG25 0695

Conclure une entente-cadre avec Services de mécanique mobile B.L. inc, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1943;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Services de mécanique mobile B.L. inc., seule firme soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les pièces authentiques de marque Freightliner, pour une somme maximale de 1 379 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21077;
- 2 - d'autoriser une dépense de 275 940 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Services de mécanique mobile B.L. inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1256711010

CG25 0696

Approuver la première convention de modification de l'entente de co-exploitation du site de radio fréquence, par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal, dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de sept ans et six mois, rétroactivement au 1^{er} décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1952;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver la première convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de sept ans et six mois, rétroactivement au 1^{er} décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1256025012

À 16 h 49

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0697

Approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1999;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1259920008

CG25 0698

Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage, incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1986;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1255942007

CG25 0699

Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1997;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 898 751,52 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à AtkinsRéalis inc. (CG23 0185);
- 2 - d'autoriser une dépense de 94 937,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'approuver le projet d'avenant à cet effet;
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau à signer le projet d'avenant;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1255606004

CG25 0700

Conclure une entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c., pour les services professionnels de conception, de surveillance, de déploiement et de mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1996;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois , par laquelle CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 494 629,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21126;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ s.e.n.c.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1255566005

CG25 0701

Conclure une entente-cadre avec Loïselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites, d'une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 11 078 864,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 322706 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1994;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de l'Île de Montréal, pour une somme maximale de 10 162 513,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 322706;
- 2 - d'autoriser une dépense de 916 350,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1257231065

À 16 h 54,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0702

Conclure une ententes-cadre avec la firme Bouty inc. pour la fourniture de mobilier d'assises, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois (lot 1) - Montant estimé de l'entente : 3 479 962,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21124 (4 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1989;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre (lot 1) d'une durée de 36 mois, par laquelle Bouty inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier d'assises, pour une somme maximale de 2 899 968,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21124;
- 2- d'autoriser une dépense de 579 993,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de son adjudicataire Bouty inc., pour le lot 1;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1254338002

CG25 0703

Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental, pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1988;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 088 461,64 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 14 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif au contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1250094003

CG25 0704

Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 286 162,36 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1987;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 162,36 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1255035006

CG25 0705

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1991;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Software AG Canada inc. pour la fourniture de logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 308 154,10 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et technologies, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1258527004

CG25 0706

Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans - Dépense totale de 868 969,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1998;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 868 969,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21188;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1256716007

À 16 h 56,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0707

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada Itée, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027 - Dépense totale de 114 957,77 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1992;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada Ltd, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 114 957,77 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1259859006

CG25 0708

Accorder un soutien financier de 55 000 \$ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2002;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 55 000 \$ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'achat et l'installation d'une infrastructure réseau de bâtiment connecté aux marchés Atwater et Maisonneuve;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1257956004

CG25 0709

Accorder un soutien financier de 51 750 \$ à l'École de technologie supérieure, pour le projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2005;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 51 750 \$ à l'École de technologie supérieure afin de contribuer à un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1258154001

CG25 0710

Accorder un soutien financier de 149 596 \$ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2018;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 149 596 \$ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, pour 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1254363006

CG25 0711

Approuver le projet de troisième addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2013;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de troisième addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1254501004

30 – Administration et finances

À 16 h 59, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 59,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0712

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1960;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount (3667 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1259641006

CG25 0713

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1962;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord (388 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259641009

CG25 0714

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1961;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest (880 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1259641010

CG25 0715

Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 \$ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2030 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 846 450 \$ pour 2025, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1967;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 \$ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2030;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention de la Direction des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec datée du 4 juin 2025;
- 4- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 846 450 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1255326004

CG25 0716

Autoriser la réception d'une subvention de 2 030 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses de 761 200 \$ pour 2025 et 1 015 000 \$ pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers et un poste civil pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1968;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 \$ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'Équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers et un poste civil pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention de la Direction des programmes du ministère de la sécurité publique datée du 14 octobre 2025;
- 4- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses de 761 200 \$ pour 2025 et de 1 015 000 \$ pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1255326008

À 17 h 01,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0717

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2020;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun (4026 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1259641007

CG25 0718

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2018;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025 :
 - a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
 - b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1:
 - i. la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
 - ii. la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
 - iii. l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1251024001

CG25 0719

Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2042;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville portant sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 5 881 700 \$ pour l'année 2026, 6 062 268 \$ pour l'année 2027 et 6 248 380 \$ pour l'année 2028;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1255605001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 17 h 02, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG25 0720

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1257026002

CG25 0721

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1259632002

CG25 0722

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$, pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1257482001

42 – Adoption de règlements

À 17 h 03, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 17 h 03,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0723

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 par sa résolution CG25 0683;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 par sa résolution CG25 0683;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1919;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1259463001

Règlement RCG 25-022

CG25 0724

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 par sa résolution CG25 0654;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 par sa résolution CG25 0654;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1654;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003).

Adopté à l'unanimité.

42.02 1240683005

Règlement RCG 19-003-6

CG25 0725

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 par sa résolution CG25 0655;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 par sa résolution CG25 0655;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1655;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1259443002

Règlement RCG 07-031-6

50 – Ressources humaines

À 17 h 04, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ressources humaines ».

CG25 0726

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1978;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2025;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1255326009

51 – Nomination / Désignation

À 17 h 05, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 17 h 05,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 à 51.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0727

Nommer Mme Elvira Carhuallanqui, conseillère de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2024;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de nommer Mme Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1258343012

CG25 0728

Nommer Mme Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2026;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de nommer Mme Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île, et ce, pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1253022015

CG25 0729

Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2044;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de renouveler le mandat de M. Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1258514004

CG25 0730

Nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2045;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de quatre ans en remplacement de Josée Bérubé;
- 2 - de remercier Josée Bérubé pour sa contribution au sein du Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1258514005

CG25 0731

Nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2046;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1259595024

CG25 0732

Nommer Mme Vana Nazarian, M. Victor Esposito et M. Richard Deschamps au sein du comité d'audit de l'agglomération ainsi que M. Michael Stern, maire de la Ville de Westmount et M. Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2049;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de nommer Mme Vana Nazarian ainsi que MM. Victor Esposito et Richard Deschamps au sein du comité d'audit du conseil d'agglomération, ainsi que M. Michael Stern, maire de la Ville de Westmount, et M. Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, à titre de représentant des municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

51.06 1257665003

À 17 h 06, tous les points de l'ordre du jour ont été étudiés et le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, cède la parole respectivement à la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada, et à la mairesse du Village de Senneville, Mme Julie Brisebois. Elles souhaitent à la population un joyeux temps des fêtes et remercient les différentes équipes pour leur soutien au conseil d'agglomération.

Enfin, M. Pelletier remercie également tous les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Il souhaite aussi un heureux temps des fêtes à tous et toutes en donnant rendez-vous au mois de janvier 2026. À 17 h 11, il déclare l'assemblée levée.

Denis Pelletier
PRÉSIDENT

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE